

A.V.L

3 RUE DE LA FONTAINE 94470 BOISSY SAINT LEGER

SAS AU CAPITAL DE 10 000€

RCS DE CRETEIL 900 718 859

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VIGNT CINQ,

LE 16 SEPTEMBRE à 12H.

Les associés se sont réunis. L'assemblée est présidée par M. DHAKAR SAID
SONT PRESENTS :

- **M. DHAKAR SAID**, actionnaire, propriétaire de 5 000 ACTIONS.
- **M GUEFRACHI JILANI**, actionnaire, propriétaire de 5 000 ACTIONS.
- **Mme, Fatma DHOKAR**, nouvelle actionnaire
- **M Mokhtar DHOKAR**, nouveau actionnaire

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre extraordinaire, la majorité légale des trois quarts des parts est atteinte.

ORDRE DU JOUR :

**CHANGEMENT DE PRESIDENT
APPROBATION DE CESSION DES ACTIONS
ADJONCTION D'ACTIVITE DANS L'OBJET SOCIAL
TRANSFERT DE SIEGE SOCIALE
MISE A JOUR DES STATUS**

Le président de l'assemblée ouvre la discussion, diverses observations sont échangées.

Le président met en vote les résolutions se rapportant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'AGE décide la nomination de madame Fatma DHOKAR en tant que nouveau président remplaçant Monsieur **DHAKAR SAID** démissionnaire.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'AGE approuve la cession des actions conclue aujourd'hui entre l'ancien et les nouveaux actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION :

L'AGE décide l'adjonction de l'activité suivante dans l'objet social :

Location montage et démontage d'échafaudage

QUATRIEME RESOLUTION :

L'AGE décide le transfert de siège à l'adresse suivante qui devient :

38 Rue Servan, CX 75544 75011 Paris

CINQUIEME RESOLUTION :

L'AGE met à jour les statuts

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

« TOUTES LES RESOLUTIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE »

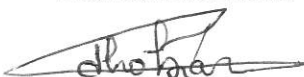
L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Signatures:

GUEFRACHI JILANI



Fatma DHOKAR



DHAKAR SAID



Mokhtar DHOKAR

